

Syndicat Mixte



du Bassin du Gave de Pau



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), ont renforcé les obligations des collectivités en matière de transparence et de responsabilités financières et ont modifié à cette fin les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désormais, au regard des dispositions de l'article L.5211-36 du même code, les établissements publics de coopération intercommunal comprenant au moins une commune de 3500 habitants sont dans l'obligation de joindre au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives.

Pau, le 14 avril 2017

Le Président



Jean-Claude DUHIEU

1. Le compte administratif 2016

L'exécution du budget 2016 fait apparaître les données suivantes :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	À reporter
Fonctionnement	56 985,14 €	189 189,21 €*	132 204,07 €	132 204,07 €
Investissement	116 397,37 €	199 136,48 €**	82 739,11 €	82 739,11 €
Résultat de clôture de l'exercice			214 943,18 €	214 943,18 €

* : y compris report de l'excédent 2015 : 107902,71 €

** : y compris report de l'excédent 2015 : 9026,90 €

La répartition des principales recettes et dépenses en section de fonctionnement et d'investissement est présentée ci-après.

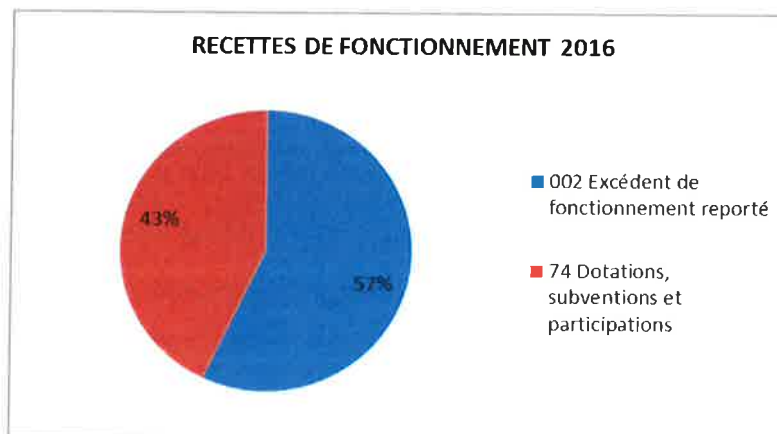
1.1 Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2016

Les principales recettes de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant et présentées dans l'illustration ci-après :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Chapitre	Libellé	Réalisé (en €)	% (arrondi)
002	Excédent de fonctionnement reporté	107 902,71	57
74	Dotations, subventions et participations	81 286,50	43
Total recettes de fonctionnement		189 189,21	100



Elles correspondent à :

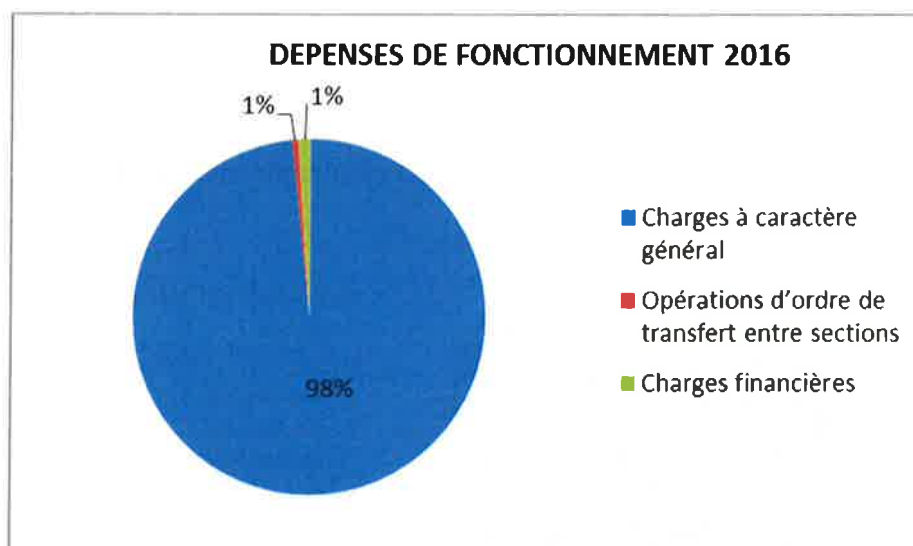
- Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : Résultat de fonctionnement 2015, repris au titre de l'exercice 2016 ; il représente 57 % du montant total des recettes de fonctionnement 2016.
- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : Elles représentent 43 % des recettes totales de fonctionnement 2016, principalement constituées par :
 - ✓ Les cotisations des collectivités membres qui représentent 77,50 % des recettes du chapitre 74. Elles couvrent les dépenses du syndicat, notamment en ce qui concerne l'ingénierie technique, administrative et financière apportée à ses membres pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues en matière de gestion des cours d'eau, mais aussi pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations pour le compte des adhérents ou au profits de tiers, publics ou privés.
 - ✓ Les participations de tiers, bénéficiaires des opérations engagées par le syndicat. En 2016, elles représentent 22,50 % des recettes du chapitre 74.

Dépenses de fonctionnement 2016

Les principales dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant et présentées dans l'illustration ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Chapitre	Libellé	Réalisé (en €)	% (arrondi)
011	Charges à caractère général	56 037,50	98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346,80	1
66	Charges financières	600,84	1
Total dépenses de fonctionnement		56 985,14	100



Elles correspondent à :

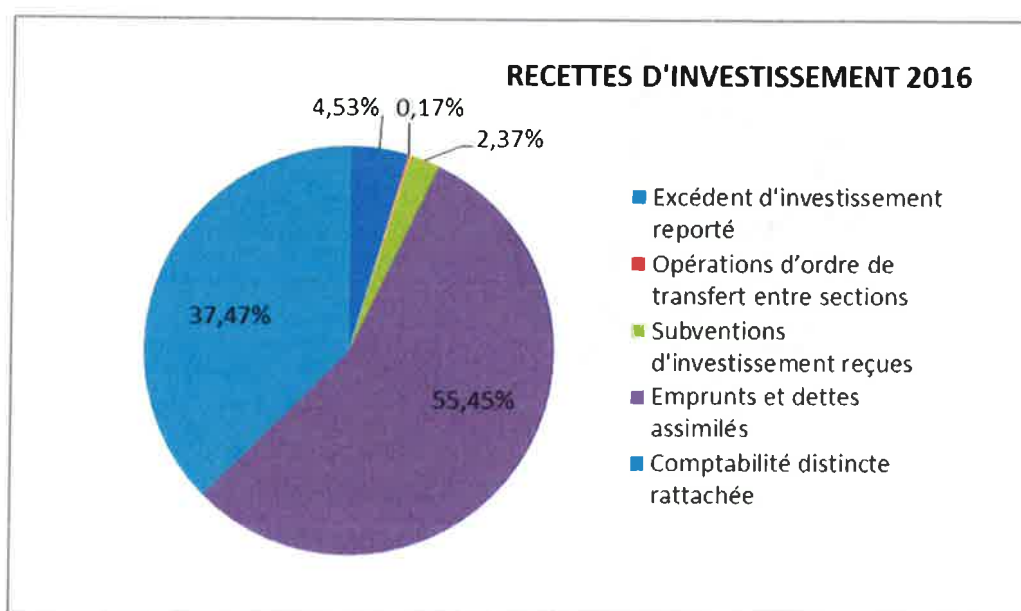
- Chapitre 011 - Charges à caractère général : Elles représentent 98% des dépenses totales de fonctionnement et comprennent notamment :
 - ✓ les dépenses liées aux travaux de gestion environnementale et à la réalisation d'une étude sur le bassin écreteur du Neez,
 - ✓ les dépenses correspondant aux frais de fonctionnement (énergie, fournitures administratives, loyers et assurances des locaux, frais de services bancaires...).
 - ✓ Exceptionnellement, en 2016, en raison d'une erreur matérielle, la contribution due au SIGP n'a pas été versée. Un rattrapage interviendra en 2017.
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ce chapitre intègre la dépense liée à l'amortissement de l'immobilisation corporelle effectuée en 2015 (renouvellement du nom de domaine), soit 1 % des dépenses totales de fonctionnement sur l'exercice 2016.
- Chapitre 66 - Charges financières : Elles correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt court terme contracté en 2014, soit 1 % des dépenses totales de fonctionnement sur l'exercice 2016.

1.2 Section d'investissement

Recettes d'investissement 2016

Les principales recettes d'investissement sont détaillées dans le tableau suivant et présentées dans l'illustration ci-après :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016			
Chapitre	Libellé	Réalisé (en €)	%
001	Excédent d'investissement reporté	9 026,90	4,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346,80	0,17
13	Subventions d'investissement reçues	4 728,90	2,37
16	Emprunts et dettes assimilés	110 427,00	55,45
45	Comptabilité distincte rattachée	74 606,88	37,47
Total recettes d'investissement		199 136,48	100



Elles correspondent à :

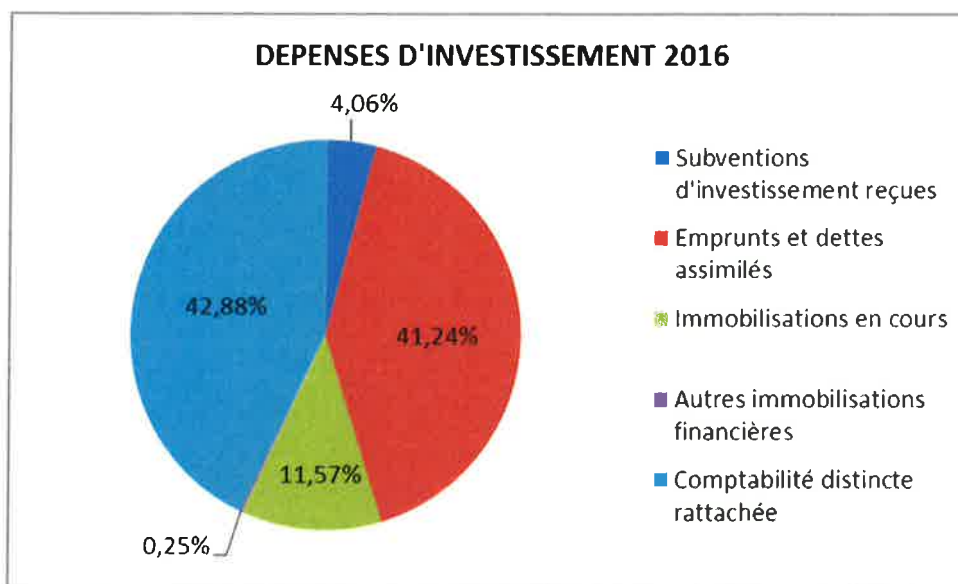
- Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté : L'excédent d'investissement 2015 repris au BP 2016 représente moins de 5% des recettes totales d'investissement 2016.
- Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections : Ce chapitre intègre la recette liée à l'amortissement de l'immobilisation corporelle effectuée en 2015, (0,17 % des recettes totales d'investissement de l'exercice 2016).
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : Régularisation d'une écriture comptable de 2015.
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : Emprunt contracté en fin d'année 2016 pour couvrir le délai avant la perception des recettes d'investissement liées aux opérations pour compte de tiers (participations et subventions) + part de la TVA sur la participation financière de tiers. Les recettes figurant au chapitre 16 représentent près de 56 % des recettes totales d'investissement 2016.
- Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée (opérations pour le compte de tiers) : Les recettes figurant au chapitre 45 représentant près de 38 % des recettes totales d'investissement. Elles concernent trois opérations pour le compte de tiers (Gestion bassin versant 2014 – Protection des berges 2016 – DIG JUSCLE) pour lesquelles les participations de tiers et du FCTVA ont été perçus.

Dépenses d'investissement 2016

Les principales dépenses d'investissement sont détaillées dans le tableau suivant et présentées dans l'illustration ci-après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Chapitre	Libellé	Réalisé (en €)	%
13	Subventions d'investissement reçues	4 728,90	4,06
16	Emprunts et dettes assimilés	48 000,00	41,24
23	Immobilisations en cours	13 462,14	11,57
27	Autres immobilisations financières	293,33	0,25
45	Comptabilité distincte rattachée	49 913,00	42,88
Total dépenses d'investissement		116 397,37	100



Elles correspondent à :

- Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : Régularisation d'une écriture comptable de 2015 (4,06 % des dépenses d'investissement 2016).
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : L'emprunt contracté en 2014 a été remboursé ; cette dépense représente 41,24 % des dépenses totales d'investissement 2016.
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Dépenses relatives à la conception du dossier DIG JUSCLE, soit 11,57 % des dépenses totales d'investissement 2016.
- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : Consécutivement à l'extension de la surface des bureaux loués par le syndicat, un complément de dépôt de garantie a été versé.
- Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée : Les dépenses liées aux opérations pour compte de tiers réalisées par le syndicat sont imputées au chapitre 45. Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement sont étroitement liées aux travaux consécutifs à la crue de 2013. Elles concernent l'opération Gestion bassin versant 2014 et représentent 42,88 % des dépenses totales d'investissement.

Synthèse

Le syndicat mixte du bassin du gave de Pau intervient quasi exclusivement dans le cadre d'opérations réalisées pour le compte de tiers. Ne disposant pas de moyens humains en propre, la mise à disposition des agents par le syndicat intercommunal du gave de Pau (SIGP) lui permet de délivrer l'ingénierie et de l'expertise nécessaire aux membres du syndicat.

L'analyse de la situation financière du syndicat démontre de faibles marges de manœuvre.

S'agissant de la section de fonctionnement, les contributions des membres couvrent à peine les charges à caractère général (hors travaux de gestion environnementale).

L'important excédent de fonctionnement de 2016 doit être relativisé en raison du non versement de la cotisation annuelle au SIGP. Un rattrapage interviendra en 2017.

S'agissant de la section d'investissement, le résultat d'investissement est « gonflé » par un emprunt de 110 k€, contracté pour couvrir le délai avant la perception des recettes d'investissement (participations et subventions).

2. Le budget 2017

D'une manière générale, eu égard aux modifications à venir en 2018 dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI par les EPCI-FP, et des conséquences que cela suppose sur le mode de financement du syndicat, l'année 2017 est essentiellement consacrée au solde des opérations en cours, et à l'engagement d'opérations qui pourront être soldées dans l'année, à savoir :

- étude relative à la mise en place de la GeMAPI,
- études du programme 2017,
- mise en œuvre du programme 2017 de gestion environnemental,
- solde des opérations du programme 2016,
- mise en œuvre du programme de travaux 2017

S'agissant des recettes :

- L'Agence de l'Eau sera sollicitée pour le financement des opérations éligibles,
- La Région sera appelée sur les opérations financées et sollicitée sur les nouveaux projets,
- Les dépenses inscrites aux contrats de territoire seront remontées au Département pour versement des aides au fur et à mesure de l'avancée des dossiers,
- Les titres seront émis auprès des tiers bénéficiaires des opérations mandatées en 2016.

2.1 Section de fonctionnement du BP 2017

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017		
Chapitre	Libellé	BP 2017
002	Excédent de fonctionnement reporté	132 204,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	48 270,00
74	Dotations, subventions et participations	165 825,00
	Total recettes de fonctionnement	346 299,00

Elles correspondent à :

- Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : L'excédent de fonctionnement réalisé en 2016 est repris au titre de l'exercice 2017.
- Chapitre 70 - Produits des services, domaines et ventes diverses : Recettes liées aux participations de tiers sur les études inscrites au BP 2017.
- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations :
 - ✓ Subventions de la Région sollicitée sur le programme de travaux de restauration végétale 2016,
 - ✓ Subventions du Département (étude GEMAPI/programme de travaux de restauration végétale 2016/étude fontaine du salut)
 - ✓ Subventions de l'Agence de l'Eau (étude GEMAPI et programme de travaux de restauration végétale 2016)
 - ✓ Cotisations annuelles des membres dont le montant 2016 est reconduit.

Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017		
Chapitre	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	339 370,00
022	Dépenses imprévues	5 929,00
66	Charges financières	1 000,00
Total dépenses de fonctionnement		346 299,00

Elles correspondent à :

- Chapitre 011 - Charge à caractère général : Augmentation globale des crédits pour tenir compte, notamment, du rattrapage du non versement de la cotisation 2016 au SIGP.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues : Les crédits inscrits au chapitre 022 représentent 1,74% des dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2017.
- Chapitre 66 - Charges financières : Les dépenses figurant au chapitre 66 correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt court terme contracté en 2016.

2.2 Section d'investissement du BP 2017

Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont détaillées dans le tableau suivant :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017			
Chapitre	Libellé	RAR 2016	BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté		82 739,00
13	Subventions d'investissement reçues	123 863,10	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	135 125,41	57 618,49
Total recettes d'investissement			399 346,00

Elles correspondent à :

- Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté : L'excédent d'investissement réalisé en 2016 est repris au titre de l'exercice 2017.
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : Restes à réaliser correspondant aux subventions restant à percevoir de la Région (travaux de 2016), du Département (travaux de 2014 et 2016/DIG JUSCLE) et de l'Agence de l'Eau (DIG JUSCLE)).
- Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée : Il s'agit d'une part, de recettes reportées en restes à réaliser sur deux opérations (protection de berges 2016 / DIG JUSCLE). D'autre part, de nouvelles recettes liées à trois opérations pour le compte de tiers sont inscrites (Gestion du bassin versant 2014 – protection de berges 2016 – BOSDARROS (Neez-dalot)).

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont détaillées dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Chapitre	Libellé	RAR 2016	BP 2017
16	Emprunt et dettes assimilés		14 500,00
20	Immobilisations incorporelles		1 000,00
23	Immobilisations en cours	2 000,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	205 000,00	169 122,00
020	Dépenses imprévues		7 724,00
Total dépenses d'investissement		399 346,00	

Elles correspondent à :

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : Suite à la perception du FCTVA 2016, les crédits relatifs au remboursement de la part de la TVA avancée en son temps par les tiers sont inscrits au BP 2017.
- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : Des crédits relatifs à la conception et/ou la refonte du site internet sont inscrits au BP 2017.
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Restes à réaliser nécessaires au règlement des dépenses relatives à la conception du dossier DIG JUSCLE.
- Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée : Il s'agit d'une part de restes à réaliser sur deux opérations (Gestion bassin versant 2014 / protection de berges 2016). D'autre part, les dépenses liées à deux nouvelles opérations pour le compte de tiers sont inscrites (BOSDARROS (Neez-dalot) / Opération 2-2017).
- Chapitre 020 - Dépenses imprévues : Les crédits inscrits au chapitre 020 représentent 4,18 % des dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2017.

